



# RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

## Période de MAI 2018

**A remettre impérativement avant le 28/04/2018 ( passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)**

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant : .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

### Cantine

#### TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros  
 Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros  
 Prix d'un repas adulte : 3,45 euros  
 Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros  
 Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros  
**(Chèque à l'ordre du Trésor Public)**

Mardi	1	férié
Jeudi	3	
Vendredi	4	

Lundi	7	
Mardi	8	férié
Jeudi	10	férié
Vendredi	11	

Lundi	14	
Mardi	15	
Jeudi	17	
Vendredi	18	

Lundi	21	férié
Mardi	22	
Jeudi	24	
Vendredi	25	

Lundi	28	
Mardi	29	
Jeudi	31	

**Repas sans porc** : oui – non

**Repas sans viande** : oui – non

**Ou tous les jours**

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, **si votre enfant prend au moins un repas**, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

**le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.**

#### IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

**La régie restauration ( en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle ) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**  
**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante .

**IMPORTANT** : Les repas sont **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.**

Signature des parents